

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATION PAR ACF INVEST.

Le présent document reçoit l'approbation totale de ACF INVEST.

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

27 MAI 2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans les opérations de marchand de biens et toutes opérations industrielles et commerciales.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. Tout retrait d'un des futurs acquéreurs pourrait engendrer du retard d'encaissement venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé au risque lié aux travaux. Tout retard pourrait engendrer des pénalités venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 450 000 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement
--

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

ACF INVEST est une SAS de droit Français ayant établi son siège social 25 Rue de Mayenne 94000 Créteil et enregistrée auprès du RCS de Créteil sous le numéro 802 734 780.

2. Activité de l'Emetteur

ACF INVEST est spécialisée dans les opérations de marchand de biens et toutes opérations industrielles et commerciales. Elle a pour objet social :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

3. Actionnariats

Actionnaires :

Mme Cécile AFFINITO, actionnaire à 51 % de la SAS ACF INVEST

M. Franck AFFINITO, actionnaire à 49 % de la SAS ACF INVEST

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Président de la société : Franck AFFINITO

Directeur Général de la société : Cécile AFFINITO

Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de ACF INVEST.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels pour les exercices 2019 et 2018 sont repris en annexe.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 27/05/2021, ses capitaux propres s'élèvent à 434 467 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 1 757 500 €.

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	600 000 €
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	450 000 €
Valeur nominale d'une Obligation	1 €
Date d'ouverture de l'Offre	27/05/2021
Date de fermeture de l'Offre	28/06/2021
Date d'émission prévue des obligations	28/06/2021
Frais à charge des investisseurs	Aucun

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 600 000 €. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

La souscription aux six cent mille (600 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu'au 28/06/2021 au plus tard.

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 28/06/2021.

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 28/06/2021.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur.

B. Raisons de l'offre

1. Description du projet immobilier

L'opération Boulevard Pasteur, portée par ACF INVEST, correspond à une opération de marchand de biens d'achat puis revente de deux maisons situées à l'angle du [Boulevard Pasteur et de la rue des moines saint Martin à Bry-sur-Marne \(94360\)](#), à 25 minutes en RER de Paris.

ACF INVEST, qui réalise l'opération, est le fruit de l'association entre M. Franck AFFINITO et Mme Cécile AFFINITO, frère et sœur évoluant tous deux dans l'immobilier depuis plus de 15 ans. Après avoir participé à des opérations immobilières (promotion et marchand de biens) dans le cadre de leurs activités respectives, ils se sont réunis afin de réaliser leurs propres opérations, seuls ou en co-promotion.

Les opérateurs achètent cet ensemble en vue de le revendre à la découpe. L'une des parcelles, comporte une maison d'habitation de 200 m² vendue après quelques travaux. L'autre parcelle, qui comprend une plus petite maison est vendue en l'état, avec conditions suspensive d'obtention de permis de construire (à la charge de l'acquéreur final) permettant de réaliser une maison de 140 m². Cette dernière parcelle est d'ores et déjà sous promesse au prix de 370 000 €.

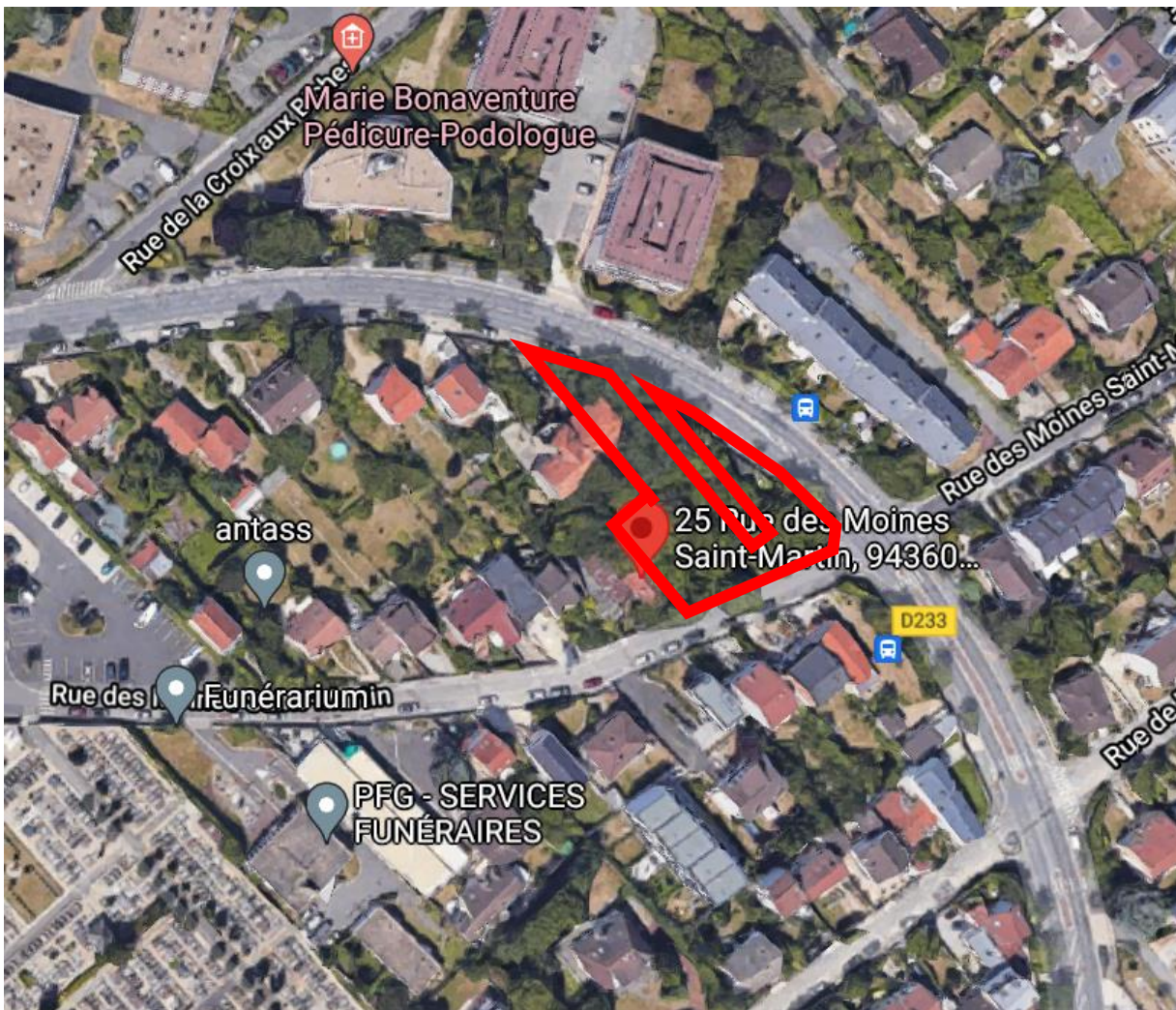
Zoom sur le programme

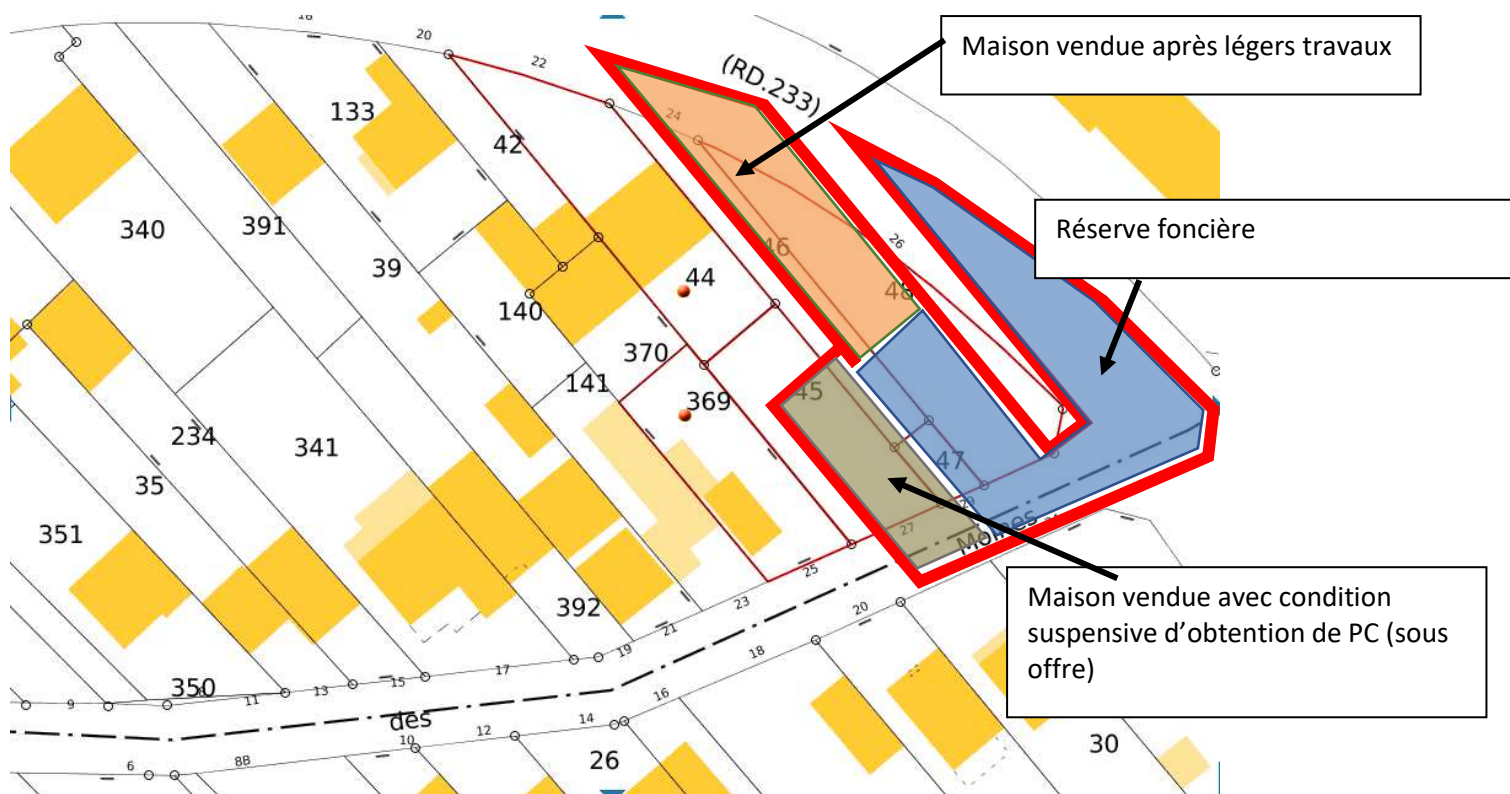
Lot n°	Niveau	Typologie	m ²	Annexes	Prix/m ²	Prix de vente	Précom.	Etat de commercialisation
1	RDC	Maison	50	250	7 400	370 000	Oui	Sous promesse
2	RDC	Maison	200	300	3 250	650 000	Non	
TOTAL			250		4 080	1 020 000		

Le lot précommercialisé correspond à la plus petite maison, dont le foncier permet d'y construire une extension. L'offre est soumise à l'obtention d'un permis de construire qui sera déposé par l'acquéreur final dès l'acquisition de l'ensemble par ACF INVEST.

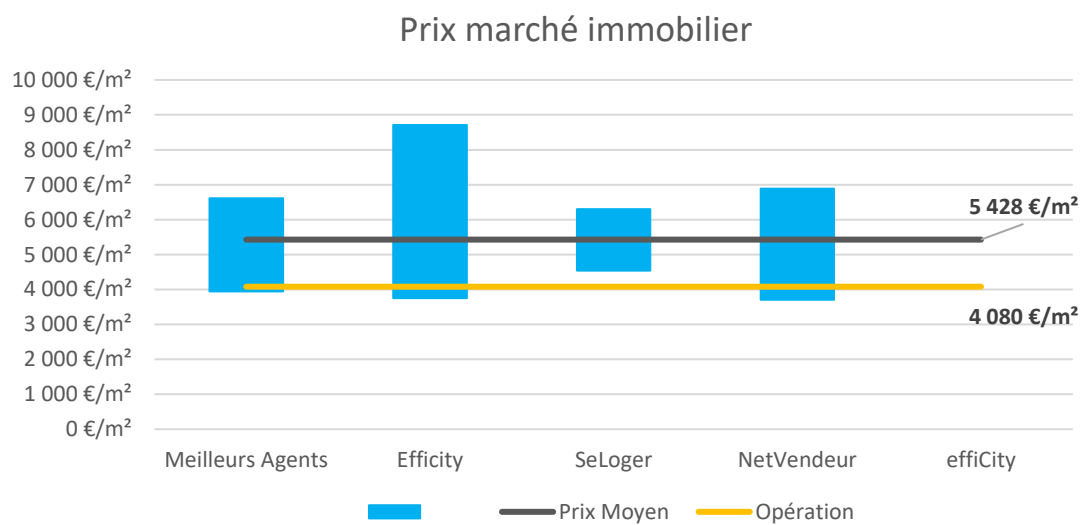
A noter que la vente seule du lot n°2, à savoir la maison qui sera vendue après travaux, permet le complet remboursement de l'emprunt. L'opérateur s'est également engagé à vendre en l'état, sans condition suspensive de permis, cette maison si aucun permis n'avait été obtenu sous 12 mois.

Aussi, les opérateurs conservent les parcelles Est de l'opération en réserve foncière. Ces dernières viennent bonifier le résultat global de l'opération, même si elles n'ont pas été valorisées dans le cadre de cet audit.





Prix de marché :



Les opérateurs ont positionné les lots sur un prix de vente en dessous du marché de Bry-sur-Marne.

Cet écart se justifie par la typologie de projet. Les opérateurs ne fournissent pas un projet fini, des travaux resteront à prévoir pour les futurs acquéreurs. En effet, seul les travaux liés à la découpe des parcelles, la toiture, les huisseries et des frais liés au désencombrement des parcelles sont pris en charge par l'opérateur.

Concernant la maison qui doit faire l'objet d'un permis de construire, le coût total de l'opération pour l'acquéreur final a été estimé (acquisition comprise) à 670 000 € pour une surface total finale de 140 m², soit un prix de revient de l'ordre de 4 780 € / m², ce qui demeure en deça des moyennes sectorielles. Pour rappel, les travaux et le permis de construire sont à la charge de l'acquéreur final.

A noter qu'en plus de ces deux lots, l'opérateur conserve une réserve foncière, qui viendra encore renforcer la marge globale de l'opération.

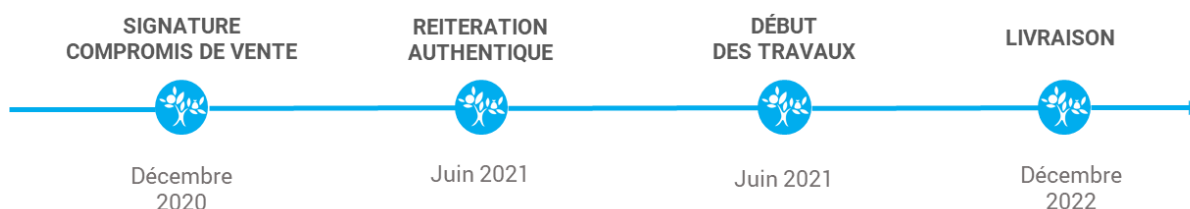
Emplacement :

Bry-sur-Marne est située dans le département du Val-de-Marne, sur la rive gauche de la Marne et le coteau qui domine cette rivière. La ville fait partie du secteur 1 de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Elle est située dans le grand bassin parisien, entre les villes du Perreux-sur-Marne à l'ouest, de Noisy-le-Grand au nord, de Villiers-sur-Marne à l'est et de Champigny-sur-Marne au sud.

Elle est située à l'est de la région Ile de France, à 12 kilomètres de Paris, à 15 kilomètres de Disneyland Paris.

Le projet prend place à 450 mètres de la Ligne RER A, permettant de relier le centre de Paris rapidement.

A. Planning prévisionnel



B. Bilan de la promotion

Postes	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires	1 020 000	4 080 €/m²
Coût d'acquisition	500 000	2 000 €/m ²
Frais notaires	16 075	
Hypothèque	10 800	
Travaux	148 434	594 €/m ²
Concessionnaire	4 000	
Etude de sol	5 000	
Honoraires financiers	46 800	
Coût de revient à l'acquisition	731 109	2 924 €/m²
Intérêts financiers	90 000	
Coût de revient total	841 109	3 364 €/m²
Marge nette	178 891	2 217 €/m²
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	18%	
Honoraires de gestion internes	20 000	
Marge nette incl. Honoraires de gestion	198 891	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	19%	

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Financement de l'opération

Besoins		Ressources	
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)		Apport en fonds propres opérateur :	131 109 € 18%
		Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	600 000 € 82%
Total besoins	731 109 €	Total ressources	731 109 € 100%

Hypothèque de 1^{er} rang :

- Loan to Value (Emprunt / chiffre d'affaires) : 59 %
- Loan to Cost (Emprunt / Coût de Revient) : 74 %
- Loan to Buy Value (Emprunt / Valeur d'Acquisition) : 120 %

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	Euro (€)
Valeur nominale	1 €
Date d'échéance	18 mois
Date de remboursement	28/12/2022
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 16 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 17 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10 %
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 14 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2018 et 2019

**ACF' INVEST – Immatriculée au RCS de Créteil
n° 802 734 780 - SAS au capital de 5 000 €
25 Rue de Mayenne 94000 Créteil**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 600 000 EUROS
COMPOSE DE 600 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-1 bis du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société ACF' INVEST, SAS, dont le siège social est situé 25 Rue de Mayenne 94000 Créteil et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 802 734 780, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur est spécialisée dans les « activités de marchands de biens immobiliers » et toutes opérations industrielles et commerciales et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour : le financement d'une opération de marchand de biens, nommée Boulevard Pasteur, située au 22 et 26 Boulevard Pasteur, 25 27, 29 rue des moines St Martin - 94360 Bry sur Marne, ci-après dénommée « **l'Opération** ».

L'opération comprenant 3 lots distincts :

- Une maison d'habitation de 200 m², qui doit faire l'objet de travaux de rénovations (huisseries, toitures, désencombrement) – Parcelle AD 44, ci-après dénommé « **Lot 1** »

- Une maison d'habitation de 50 m², sous compromis, qui doit faire l'objet d'un permis afin de permettre la création d'une surface d'habitation supérieure à l'existant – Parcelle AD 369, ci-après dénommé « **Lot 2** »
- Une réserve foncière, non valorisée dans l'audit et la rentabilité de l'opération – Parcelles AD 45 ; AD 47 ; AD 48, ci-après dénommé « **Lot 3** »
- L'ensemble des Lots 1, 2 et 3 sont ci-après dénommés l' « **Actif Immobilier** »

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal six cent mille euros (600 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par six cent mille (600 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 14 du présent Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 21 avril 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux six cent mille (600 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu'au 28/06/2021 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 28/06/2021 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les Obligations sont émises pour une durée de 18 mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, une année et demie, après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque obligation aura été remboursée.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 CAUTIONS PERSONNELLES

Madame AFFINITO Cécile, née le 21/04/1979, résidant au 2 rue du temple – 94100 Saint Maur des Fossés, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

ET

Monsieur AFFINITO Franck, né le 22/01/1975, résidant au 2, Rue du Temple – 94100 Saint-Maur-des-Fossés, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 GARANTIE HYPOTECAIRE

Pour garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire (principal, intérêts, frais et accessoires), une hypothèque de premier rang sera inscrite sur l'Actif Immobilier, par le Représentant de la Masse le jour de l'acquisition de l'Immeuble par l'Emetteur, ci-après dénommé la « **Garantie Hypothécaire** ».

Pour garantir aux Porteurs l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire visée au présent article 12, l'Emetteur affecte à titre de gage au profit du Représentant de la Masse, qui accepte, la somme représentant le montant de l'Emprunt Obligataire (déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-dessus) qui sera versée au notaire représentant Raizers pour la prise de garantie hypothécaire susvisée (le « Notaire Séquestre »).

Pour assurer la validité du gage, cette somme sera versée au Notaire Séquestre, qui en sera constitué dépositaire et séquestre.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée au Notaire Séquestre de son obligation de conservation de la somme susvisée et de lui donner instruction de verser ladite somme au notaire représentant l'Emetteur pour l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire susvisée.

Par dérogation à l'article 1960 du Code civil, l'Emetteur autorise d'ores et déjà et de manière irrévocable le Notaire Séquestre à libérer le montant séquestré à la seule demande de Raizers.

Ce versement sur instruction de Raizers vaudra au Notaire Séquestre pleine et entière décharge de sa mission.

L'encaissement des fonds par le Notaire Séquestre vaudra acceptation de la mission qui lui est confiée dans les termes stipulés aux présentes.

13 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du présent Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « Conditions Suspensives »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Acte d'affectation hypothécaire
- Réception des originaux papiers des cautions personnelles dûment renseignées à la main
- Signature d'un mandat de vente non-exclusif entre l'Emetteur (le mandant) et Raizers (le mandataire). Ce mandat ne pourra être exercé par Raizers que 6 mois avant l'échéance de

l'Emprunt Obligataire, et si aucun permis de construire n'a été obtenu par l'acquéreur actuel de la parcelle (conditions cumulatives).

14 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix pour cent (10%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

15 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

16 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

17 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'ÉMETTEUR DE LA TOTALITÉ DES OBLIGATIONS

L'Émetteur pourra, à compter à toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité (et non une partie seulement) des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Echéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que défini ci-dessous), sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le « Montant de Remboursement Volontaire » sera égal, pour chaque Obligation en euros arrondi au centime d'euro le plus proche (0,005 euro étant arrondi au centième d'euro inférieur), à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus au titre de l'Obligation, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement Volontaire (exclue).

18 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement anticipé (exclue) :

- défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- non-respect de l'obligation de mettre en vente à prix un prix inférieur (150 000 €) la maison de 50 m² devant faire l'objet d'un permis si non-obtention d'une autorisation d'urbanisme par un acquéreur sous 12 mois ;
- Vente du lot n°2 ;
- s'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
 - refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
 - changement de contrôle de l'Emetteur, caractérisé soit par le transfert de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un actionnaire tiers, soit par tout événement ou convention ayant pour conséquence le changement de contrôle effectif de l'Emetteur, que ce soit dans l'immédiat ou à une échéance antérieure à la maturité de l'obligation ;
 - en cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
 - en cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
 - en cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
 - en cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;

- en cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

19 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de cinq (5) jours ouvrés à la suite de la date prévue à l'échéancier, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Emetteur. En outre, si le montant recouvert à l'issue de la procédure ne couvre pas la totalité du montant exigible à cette date (capital, intérêts et frais de procédure avancés par le Représentant), il est prévu que les frais avancés par le Représentant seront déduits du montant recouvert au profit des Porteurs.

20 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 21 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

21 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

22 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Emetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Emetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Emetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Emetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

23 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

23.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

23.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- l'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

23.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être

recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

23.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

23.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

23.6 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

23.7 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- un résumé de l'activité du trimestre écoulé contenant les éléments significatifs de l'activité ;
- et les éléments financiers ayant un impact sur l'Opération et/ou l'Emetteur de manière générale.

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une pénalité pour inexécution d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication.

23.8 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

23.9 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

24 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

25 DECLARATIONS ET GARANTIES

25.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

25.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- l'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- l'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;

- la signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- l'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- l'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

26 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel pour les besoins de l'article 15.2 du présent Contrat exclusivement, aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**

ACF' INVEST
25 Rue de Mayenne
94000 Créteil

- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

27 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

28 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

29 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

30 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

Signé électroniquement,

Signé par Franck AFFINITO
Le 26/05/2021



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FAFFINITO'.

Signé par Grégoire LINDER
Le 26/05/2021



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GLINDER'.

ACF' INVEST

Représentée par : M. Franck AFFINITO

Titre : Président

RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

La signature électronique du bulletin de souscription par le porteur de l'obligation vaut pour signature du Contrat.

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACF'INVEST

25 rue de Mayenne
94000 CRETEIL

APE : 6810Z Siret : 80273478000025

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation de l'Expert Comptable	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	10
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	17
2. Détail des comptes	18
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	23
3. Dossier de gestion	26
Soldes intermédiaires de gestion	27

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

Attestation de l'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 15/11/2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ACF'INVEST relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 023 000,85
Chiffre d'affaires	1 405 114,55
Résultat net comptable (Perte)	-167 782,16

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 16/06/2020

Olivier LACHKAR
Expert comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 826	1 566	1 260	1 894
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	32 700		32 700	27 450
Créances rattachées aux participations	132 025		132 025	127 651
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				25 606
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	167 551	1 566	165 986	182 601
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 576 178		1 576 178	1 615 717
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	249 391		249 391	262 371
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 974		29 974	159 150
Charges constatées d'avance (3)	1 472		1 472	1 472
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 857 015		1 857 015	2 038 710
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 024 566	1 566	2 023 001	2 221 311
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	470 513	501 812
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-167 782	-30 799
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	308 231	476 013
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	968 106	1 116 661
Emprunts et dettes financières diverses (3)	624 226	511 818
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 489	18 430
Dettes fiscales et sociales	40 425	72 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 524	25 449
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 714 770	1 745 298
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 023 001	2 221 311
(1) Dont à plus d'un an (a)		510 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 714 770	1 235 298
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 315 000	578 000
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	90 115	3 332
Chiffre d'affaires net	1 405 115	581 332
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	598	
Autres produits	2 996	3
Total I	1 408 708	581 335
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock	1 288 572	456 013
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	101 064	149 352
Impôts, taxes et versements assimilés	53 240	1 358
Salaires et traitements	48 000	-6 500
Charges sociales	18 456	-5 377
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	633	455
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 652	277
Total II	1 512 618	595 578
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-103 910	-14 243
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	69 057	26 691
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		419
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		419
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		419
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-172 967	-40 515

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7 419	628
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	7 419	628
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 235	3 269
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 235	3 269
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 184	-2 641
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-12 358
Total des produits (I+III+V+VII)	1 416 127	582 382
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 583 910	613 181
BENEFICE OU PERTE	-167 782	-30 799
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 887	2 846
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACF'INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 023 001 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 167 782 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 826			2 826
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 826			2 826
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	155 101	9 624		164 725
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 606		25 606	
Immobilisations financières	180 707	9 624	25 606	164 725
ACTIF IMMOBILISE	183 533	9 624	25 606	167 551

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			9 624	9 624
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			9 624	9 624
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			25 606	25 606
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			25 606	25 606

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	932	633		1 566
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	932	633		1 566
ACTIF IMMOBILISE	932	633		1 566

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 382 888 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	132 025		132 025
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	249 391	249 391	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 472	1 472	
Total	382 888	250 863	132 025
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/06/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	501 812
Résultat de l'exercice précédent	-30 799
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	471 013
Affectations aux réserves	500
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	470 513
Total des affectations	471 013

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	5 000				5 000
Réserve légale		500	500		500
Report à Nouveau	501 812	470 513	470 513	501 812	470 513
Résultat de l'exercice	-30 799	30 799	-167 782	-30 799	-167 782
Total Capitaux Propres	476 013	501 812	303 231	471 013	308 231

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 714 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	968 106	968 106		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	511 856	511 856		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 489	25 489		
Dettes fiscales et sociales	40 425	40 425		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	168 895	168 895		
Produits constatés d'avance				
Total	1 714 770	1 714 770		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	205 810			
(**) Dont envers les associés	112 370			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 95 126 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 400
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	80 606
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	702
FORMATION CONTINUE	680
Total	84 388

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 472		
Total	1 472		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2019
Prestations France	1 405 114
TOTAL	1 405 115

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	1 145,33		1 145,33	1 145,33
218310 - MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 680,66		1 680,66	1 680,66
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET		1 565,53	-1 565,53	-932,14
	2 825,99	1 565,53	1 260,46	1 893,85
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261001 - TITRE OCFIM	4 990,00		4 990,00	4 990,00
261002 - TITRE SCI ROTTEMBOURG	22 459,80		22 459,80	22 459,80
261003 - TITRE SAS SAINT HONORE 226	4 750,00		4 750,00	
261005 - TITRE SCCV REIMS 65	500,00		500,00	
267000 - CRÉANCES OFCIM	18 077,42		18 077,42	17 903,12
267100 - CRÉANCES SCI ROTTEMBOUR	112 748,00		112 748,00	109 748,00
267300 - CREANCES EURL IVRY JEAN J	192,99		192,99	
267400 - CRÉANCES SAINT HONORE 22	1 007,06		1 007,06	
	164 725,27		164 725,27	155 100,92
Autres immobilisations financières				
275000 - DÉPÔTS BQ POP FONDS PROP				25 606,09
				25 606,09
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	167 551,26	1 565,53	165 985,73	182 600,86
Stocks				
Marchandises				
370008 - STOCK - CHATILLON	331 666,67		331 666,67	1 412 288,20
370013 - STOCK 185 RUE DE BRIE CRET	228 822,24		228 822,24	187 049,24
370014 - IMMEUBLE AVE GAMBETTA - M	8 748,00		8 748,00	16 380,00
370016 - STOCK AV. CDG BOISSY-ST-LE	968 963,04		968 963,04	
370017 - STOCK REVEILLON BOISSY ST	32 000,00		32 000,00	
370018 - STOCK LAGNY	5 978,00		5 978,00	
	1 576 177,95		1 576 177,95	1 615 717,44
Créances				
Fournisseurs débiteurs				
401000 - FOURNISSEURS				4 688,00
				4 688,00
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉ	48 397,55		48 397,55	
444100 - IS-CARRY BACK	12 358,00		12 358,00	
	60 755,55		60 755,55	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS	19 540,34		19 540,34	
445670 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER	1 952,00		1 952,00	23 275,00
445860 - TVA SUR FACTURES NON PAR	400,00		400,00	748,00
445880 - TVA A REGULARISER				13 488,00
	21 892,34		21 892,34	37 511,00
Autres créances				
458101 - SEP BOULAINVILLIERS - C/C				56 663,14
458111 - SEP ST MAUR - C/C				95 702,68
458141 - SEP LIMOGES - C/C	165 512,91		165 512,91	66 846,39
467001 - NDF CECILE	270,01		270,01	
467009 - OPERATION CHATILON	455,08		455,08	455,08

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
467010 - OPERATIONS RUE DE BRIE CR	504,88		504,88	504,88
	166 742,88		166 742,88	220 172,17
Divers				
Disponibilités				
512000 - CAISSE D'EPARGNE	374,82		374,82	136 393,92
512001 - BANQUE POPULAIRE N°22213	559,25		559,25	12 982,23
512003 - BANQUE POPULAIRE N°22215	29 040,28		29 040,28	9 773,44
	29 974,35		29 974,35	159 149,59
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'AV	1 472,05		1 472,05	1 472,05
	1 472,05		1 472,05	1 472,05
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 857 015,12		1 857 015,12	2 038 710,25
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 024 566,38	1 565,53	2 023 000,85	2 221 311,11

Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Réserve légale		
106100 - RÉSERVE LÉGALE	500,00	
	500,00	
Report à nouveau		
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	470 513,12	501 811,79
	470 513,12	501 811,79
Résultat de l'exercice	-167 782,16	-30 798,67
TOTAL CAPITAUX PROPRES	308 230,96	476 013,12
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		
164001 - EMPRUNT BP - CHATILLON		1 095 165,83
164002 - EMPRUNT BP - AV.CDG BOISSY ST-LEGER	887 500,00	
168840 - INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	80 606,00	21 495,00
	968 106,00	1 116 660,83
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	968 106,00	1 116 660,83
Emprunts et dettes financières diverses		
165001 - DEPOT GARANTIE LA BONNE CAUSE BSL	1 200,00	
165002 - DEPOT GARANTIE KD GESTION	655,69	
168001 - MARQUES	200 000,00	200 000,00
168002 - SARL SFDJ	190 000,00	190 000,00
168003 - SCHMIEDHAUSLER VINCENT	120 000,00	120 000,00
	511 855,69	510 000,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455150 - C/C CECILE AFFINITO	95 126,08	1 817,95
458102 - SAS LORRAINE LE PARC	17 244,40	
	112 370,48	1 817,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	23 088,87	13 941,85
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 400,00	4 488,00
	25 488,87	18 429,85
Personnel		
421100 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES		3 969,78
		3 969,78
Organismes sociaux		
431000 - SÉCURITÉ SOCIALE	1 803,00	2 111,15
437020 - MALAKOFF MÉDÉRIC PRÉVOYANCE (MÉDÉRIC)	292,95	128,13
437030 - KLESIA RETRAITE	1 518,30	1 719,51
	3 614,25	3 958,79
Etat, Impôts sur les bénéfices		
444000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		61 591,00
		61 591,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445510 - TVA À DÉCAISSER	34 104,00	
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES		1 572,81
445710 - TVA COLLECTÉE	1 324,00	666,44
	35 428,00	2 239,25

Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
Autres dettes fiscales et sociales		
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	702,00	444,00
448620 - TAXE D'APPRENTISSAGE		374,00
448630 - FORMATION CONTINUE	680,40	363,60
	1 382,40	1 181,60
Dettes fiscales et sociales	40 424,65	72 940,42
Autres dettes		
467001 - NDF CECILE		390,65
467002 - NDF FRANCK	58,29	58,29
467017 - SCI AZAF	31 200,00	
467024 - CREANCE SCCV REIMS	265,91	
467800 - SCI LES TILLEUL	25 000,00	25 000,00
	56 524,20	25 448,94
TOTAL DETTES	1 714 769,89	1 745 297,99
TOTAL PASSIF	2 023 000,85	2 221 311,11

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
707100 - VENTES IMMEUBLE GRISY		308 000,00	-308 000,00	-100,00
707200 - VENTES IMMEUBLE CRETEIL -		270 000,00	-270 000,00	-100,00
707300 - VENTES IMMEUBLE CHATILLIO	1 315 000,00		1 315 000,00	
	1 315 000,00	578 000,00	737 000,00	127,51
Production vendue				
706000 - PRESTATIONS DE SERVICES	64 583,00		64 583,00	
708000 - PRODUITS DES ACTIVITÉS AN		3 332,22	-3 332,22	-100,00
708300 - LOCATIONS AVEC TVA	16 885,41		16 885,41	
708301 - LOCATION SANS TVA	3 892,92		3 892,92	
708302 - CHARGES SANS TVA	4 725,78		4 725,78	
708303 - CHARGES AVEC TVA	27,44		27,44	
	90 114,55	3 332,22	86 782,33	NS
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION C	2 995,88	2,73	2 993,15	NS
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'E	597,96		597,96	
	3 593,84	2,73	3 591,11	NS
Total	1 408 708,39	581 334,95	827 373,44	142,32
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
603700 - VARIAT. STOCKS MARCHANDI	1 288 572,24		1 288 572,24	
603701 - VARIATIONS STOCKS CRETEIL		228 731,15	-228 731,15	-100,00
603702 - VARIATION STOCK GRISY		227 282,19	-227 282,19	-100,00
	1 288 572,24	456 013,34	832 558,90	182,57
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
604000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTA		47 356,45	-47 356,45	-100,00
605000 - ACHATS MATÉRIEL ET TRAVA		2 730,00	-2 730,00	-100,00
606110 - FOURNITURES ÉLECTRICITÉ		287,56	-287,56	-100,00
606140 - FOURNITURES CARBURANT	4 541,31	3 605,05	936,26	25,97
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMEN	2 261,67	2 139,92	121,75	5,69
612221 - LOCATION SCOOTER	2 887,24	2 846,28	40,96	1,44
613000 - LOCATIONS DIVERS	123,50		123,50	
613500 - LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	1 150,00	1 185,00	-35,00	-2,95
613520 - LOCATIONS SMART	3 044,00	3 652,80	-608,80	-16,67
613521 - LOA BMW	5 588,16	5 588,16		
613522 - LOCATION FORTWO	592,16		592,16	
615200 - ENTRETIEN IMMOBILIER	2 008,00		2 008,00	
615520 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE	2 719,71	2 307,23	412,48	17,88
616100 - ASSURANCES MULTIRISQUES	1 472,05	2 812,94	-1 340,89	-47,67
616300 - ASSURANCE MATÉRIEL DE TR	4 050,87	4 630,05	-579,18	-12,51
617000 - ETUDES ET RECHERCHES		519,78	-519,78	-100,00
622200 - COMMISSIONS ET COURTAGE	35 000,00	15 000,00	20 000,00	133,33
622600 - HONORAIRES DIVERS	1 584,18	21 095,00	-19 510,82	-92,49
622602 - HONORAIRES CREATIS	6 143,00	4 195,00	1 948,00	46,44
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIE	4 806,47	57,61	4 748,86	NS

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
623000 - PUBLICITÉ		240,96	-240,96	-100,00
623400 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	1 319,70	2 466,00	-1 146,30	-46,48
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	6 486,73	3 937,69	2 549,04	64,73
625700 - RÉCEPTIONS	10 347,80	14 035,45	-3 687,65	-26,27
626000 - FRAIS POSTAUX	91,46	364,50	-273,04	-74,91
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOM. FREE	385,59	351,01	34,58	9,85
626200 - FRAIS DE TÉLÉCOM. BOUYGU	876,93	659,24	217,69	33,02
627200 - FRAIS MAINLEVÉE		1 928,56	-1 928,56	-100,00
627800 - PRESTATIONS DE SERVICES B	3 583,36	5 360,15	-1 776,79	-33,15
Total	101 063,89	149 352,39	-48 288,50	-32,33
MARGE SUR M/SES & MAT	19 072,26	-24 030,78	43 103,04	-179,37
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.				
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE		374,00	-374,00	-100,00
633300 - FORMATION CONTINUE (ORGA	316,80	303,00	13,80	4,55
635110 - CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE T	2 210,00	212,00	1 998,00	942,45
635140 - TAXES SUR LES VÉHICULES S	444,00	444,00		
635430 - CARTES GRISES		24,92	-24,92	-100,00
637800 - TAXES DIVERSES	50 269,66		50 269,66	
	53 240,46	1 357,92	51 882,54	NS
Salaires et Traitements				
641100 - SALAIRES APPOINTEMENTS	48 000,00	-6 500,00	54 500,00	-838,46
	48 000,00	-6 500,00	54 500,00	-838,46
Charges sociales				
645100 - COTISATIONS À L'URSSAF	13 994,89	15 655,66	-1 660,77	-10,61
645200 - COTISATIONS AUX MUTUELLE	818,02	235,09	582,93	247,96
645300 - COTISATIONS AUX CAISSES D	3 642,72	4 562,02	-919,30	-20,15
645800 - COTISATIONS AUTRES ORGAN		-25 830,00	25 830,00	-100,00
	18 455,63	-5 377,23	23 832,86	-443,22
Amortissements et provisions				
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. COR	633,39	454,92	178,47	39,23
	633,39	454,92	178,47	39,23
Autres charges				
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	2 652,37	276,90	2 375,47	857,88
	2 652,37	276,90	2 375,47	857,88
Total	122 981,85	-9 787,49	132 769,34	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-103 909,59	-14 243,29	-89 666,30	629,53
Produits financiers				
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIÉ		418,96	-418,96	-100,00
		418,96	-418,96	-100,00
Charges financières				
Résultat financier		418,96	-418,96	-100,00
Opérations en commun				
655000 - QUOTE PART DE RÉSULTAT S/	-69 057,00	-26 691,00	-42 366,00	158,73
	-69 057,00	-26 691,00	-42 366,00	158,73

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
RESULTAT COURANT	-172 966,59	-40 515,33	-132 451,26	326,92
Produits exceptionnels				
771000 - PRODUITS EXCEPT. S/OPÉR. G		628,00	-628,00	-100,00
772000 - PRODUITS DES EXERCICES A	7 419,00		7 419,00	
	7 419,00	628,00	6 791,00	NS
Charges exceptionnelles				
671000 - CHARGES EXCEPTION. S/OPÉ		1 214,24	-1 214,24	-100,00
671200 - PÉNALITÉS ET AMENDES	2 189,60	1 413,00	776,60	54,96
671810 - VOLS	44,97	642,10	-597,13	-93,00
	2 234,57	3 269,34	-1 034,77	-31,65
Résultat exceptionnel	5 184,43	-2 641,34	7 825,77	-296,28
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
699000 - PRODUITS - REPORTS ARRIÈR		-12 358,00	12 358,00	-100,00
		-12 358,00	12 358,00	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-167 782,16	-30 798,67	-136 983,49	444,77

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
Ventes de marchandises	1 315 000,00	100,00	578 000,00	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	1 288 572,24	97,99	456 013,34	78,90
MARGE COMMERCIALE	26 427,76	2,01	121 986,66	21,10
Production vendue	90 114,55	100,00	3 332,22	100,00
Cie de matières et sous-traitance			50 086,45	NS
MARGE DE PRODUCTION	90 114,55	100,00	-46 754,23	NS
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	1 405 114,55	100,00	581 332,22	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	116 542,31	8,29	75 232,43	12,94
Autres achats et charges externes	101 063,89	7,19	99 265,94	17,08
VALEUR AJOUTEE	15 478,42	1,10	-24 033,51	-4,13
Impôts, taxes et verst assimilés	53 240,46	3,79	1 357,92	0,23
Charges de personnel	66 455,63	4,73	-11 877,23	-2,04
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-104 217,67	-7,42	-13 514,20	-2,32
Reprises s/ charges et Transferts	597,96	0,04		
Autres produits	2 995,88	0,21	2,73	
Dot. amortissements et provisions	633,39	0,05	454,92	0,08
Autres charges	2 652,37	0,19	276,90	0,05
RESULTAT D'EXPLOITATION	-103 909,59	-7,40	-14 243,29	-2,45
Quote part résultat en commun	-69 057,00	-4,91	-26 691,00	-4,59
Produits financiers			418,96	0,07
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-172 966,59	-12,31	-40 515,33	-6,97
Produits exceptionnels	7 419,00	0,53	628,00	0,11
Charges exceptionnelles	2 234,57	0,16	3 269,34	0,56
Résultat exceptionnel	5 184,43	0,37	-2 641,34	-0,45
Impôts sur les bénéfices			-12 358,00	-2,13
RESULTAT DE L'EXERCICE	-167 782,16	-11,94	-30 798,67	-5,30

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2020**

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS ACF ' INVEST	Adresse du siège social :
SIRET : 8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5	
Adresse du principal établissement: 25 rue de Mayenne 94000 CRETEIL	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	170 431
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 % PV exonérées art. 238quindecies
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	--

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie – du comptable : SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL 71 avenue VICTOR HUGO 75116 PARIS Tél. : 01.53.64.07.40	
– du conseil : Tél. :	
– du CGA ou du viseur conventionné : Tél. :	
– N° d'agrément :	

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACF ' INVEST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>25 rue de Mayenne 94000 CRETEIL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 565	1 260
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		32 699
		Créances rattachées à des participations BB	BC		132 025
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI		
TOTAL (II) BJ		167 551	BK	1 565	165 985
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	1 576 177	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		
		Autres créances (3) BZ	CA	249 390	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG			29 974
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI			1 472
	TOTAL (III) CJ	CK	1 857 015		1 857 015
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 024 566	IA	1 565	2 023 000
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA		5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		470 513	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(167 782)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		308 230	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		968 106	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		624 226	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		25 488	
	Dettes fiscales et sociales	DY		40 424	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		56 524		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		1 714 769		
Ecart de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 023 000		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 714 769		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

				Exercice N			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST							
Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 315 000	FB		FC 1 315 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	90 114	FH		FI 90 114	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 405 114	FK		FL 1 405 114	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 597	
	Autres produits (1) (11)					FQ 2 995	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 1 408 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT 1 288 572	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 101 063	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 53 240	
	Salaires et traitements*					FY 48 000	
	Charges sociales (10)					FZ 18 455	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 633
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE 2 652		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 1 512 617	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG (103 909)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI 69 057	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW (172 966)	

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	7 419	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 419	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 234	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 234	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	5 184	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 416 127	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 583 909	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(167 782)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			HP	2 887
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IH	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IK	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IX	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RC	
	(9)	Dont transferts de charges			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			A1	597
					A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				2 189	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				44		
Produits des exercices antérieurs					7 419	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 825	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 825	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	155 100	8V		8W	9 624
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	25 606	IU		IV	
	TOTAL IV					LQ	180 707	LR		LS	9 624
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	183 533	ØH		ØJ	9 624	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	2 825	MT		MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG	2 825	NH	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	164 725
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	25 606	2F	
	TOTAL IV					I3		NJ	25 606	NK	164 725
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	25 606	ØL	167 551	ØM

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	932	QM	633	QN		QO	1 565
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	932	QV	633	QW		QX	1 565
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	932	ØP	633	ØQ		ØR	1 565

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY						NZ	
						Total général non ventilé (NS+NT+NU)						Total général non ventilé (NW-NY)			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	132 025	UM		UN	132 025			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	60 755		60 755				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	21 892		21 892				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	165 512		165 512					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 229		1 229					
	Charges constatées d'avance		VS	1 472		1 472					
	TOTAUX			VT	382 888	VU	250 862	VV	132 025		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	968 106		968 106					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	511 855		511 855						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 488		25 488						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 614		3 614						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	35 428		35 428					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 382		1 382					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	112 370		112 370						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	56 524		56 524						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 714 769	VZ	1 714 769					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	95 126	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	205 810	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS ACF' INVEST

Néant *

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS**BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	2 663	XE	3 107			
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			444		
			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
		Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				XW	2 189
		Amendes et pénalités	WJ	2 189	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ					
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	64 162				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
						TOTAL I	WR	69 458			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	167 782				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV				
			- imposées au taux de 0 %				WH				
			- imposées au taux de 19%				WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY				
	Majoration d'amortissement*						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XG	72 107			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	239 889			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI			
						déficit (II moins I)		XJ	170 430		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	170 430		

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	22 164
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	22 164
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	170 431
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	192 595
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	501 811	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB	500						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	(30 798)		Dividendes			ZE							
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I		ØF	471 013		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	470 513							
						TOTAL II		ZH	471 013							
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	49 326)		YQ	15 823					
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance											YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8)		XQ	10 497					
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	47 533			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV				
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES)		ST	43 032					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	101 063			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE											YW	2 210			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS)		9Z	51 030					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	53 240			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	2 725			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	18 605			
DIVERS	- Montant brut des salaires *											ØB	48 000			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies											RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA				Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL		
						Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD				Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO		
						Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 405 114	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	1 405 114

II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 995	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	597	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	3 593

III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	6 802	
Variation négative des stocks	OQ	1 288 572	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	80 875	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 652	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 378 903

IV	Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	29 804

V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	29 804

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 405 114	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR		/ / / / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACF' INVEST

ADRESSE (voie) 25 rue de Mayenne

CODE POSTAL 94000

VILLE CRETEIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique AFFINITO Prénom(s) CécileNom marital % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 2 550

Naissance : Date 21041979 N° Département 92 Commune ANTONY Pays FRANCE

Adresse : N° 4 Voie rue des Primevères

Code Postal 91330 Commune YERRES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique AFFINITO Prénom(s) FRANCKNom marital % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 2 450

Naissance : Date 22011975 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 36 Voie rue

Code Postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

8	0	2	7	3	4	7	8	0	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACF' INVEST

ADRESSE (voie) 25 rue de Mayenne

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SAS Dénomination OCFIM

N° SIREN (si société établie en France) 829017151 % de détention 49.90

Adresse : N° 25 Voie rue mayenne

Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ROTTEMBOURG

N° SIREN (si société établie en France) 752984039 % de détention 90.00

Adresse : N° 56 Voie avenue de la République

Code Postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACF'INVEST

25 rue de Mayenne
94000 CRETEIL

APE : 6810Z Siret : 80273478000025

créatis

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de la région Paris-Ile-de-France

71 avenue VICTOR HUGO
75116 PARIS

Tél. 01.53.64.07.40

Courriel. CreatisPC@creatisgroupe.com

Web. www.creatisgroupe.com

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation de l'Expert Comptable	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	16
2. Détail des comptes	17
Bilan détaillé	18
Compte de résultat détaillé	22
3. Dossier de gestion	25
Soldes intermédiaires de gestion	26

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels

Attestation de l'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 15/11/2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ACF'INVEST relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 221 311,11
Chiffre d'affaires	581 332,22
Résultat net comptable (Perte)	-30 798,67

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 15/07/2019

Olivier LACHKAR
Expert comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 826	932	1 894	668
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	27 450		27 450	27 450
Créances rattachées aux participations	127 651		127 651	100 375
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 606		25 606	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	183 533	932	182 601	128 493
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 615 717		1 615 717	227 444
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	262 371		262 371	487 793
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	159 150		159 150	256 284
Charges constatées d'avance (3)	1 472		1 472	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 038 710		2 038 710	971 521
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 222 243	932	2 221 311	1 100 013
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				100 374
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	501 812	78 510
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-30 799	423 302
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	476 013	506 812
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 116 661	155 452
Emprunts et dettes financières diverses (3)	511 818	207 445
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 430	13 565
Dettes fiscales et sociales	72 940	216 740
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 449	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 745 298	593 202
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 221 311	1 100 013
(1) Dont à plus d'un an (a)	510 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 235 298	593 202
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		55 452
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	578 000	1 168 000
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	3 332	37 500
Chiffre d'affaires net	581 332	1 205 500
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		580
Autres produits	3	
Total I	581 335	1 206 080
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock	456 013	935 192
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	149 352	101 374
Impôts, taxes et versements assimilés	1 358	1 088
Salaires et traitements	-6 500	61 500
Charges sociales	-5 377	25 830
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	455	477
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	277	4
Total II	595 578	1 125 464
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-14 243	80 616
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		556 451
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	26 691	
Produits financiers		
De participation (3)		30
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	419	3
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	419	33
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		4 995
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		4 995
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	419	-4 962
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-40 515	632 105

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	628	3 083
Sur opérations en capital		6 100
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	628	9 183
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 269	7 291
Sur opérations en capital		5 950
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 269	13 241
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 641	-4 058
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-12 358	204 745
Total des produits (I+III+V+VII)	582 382	1 771 747
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	613 181	1 348 446
BENEFICE OU PERTE	-30 799	423 302
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 846	949
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACF'INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 221 311 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 30 799 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 145	1 681		2 826
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 145	1 681		2 826
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	127 824	27 277		155 101
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		25 606		25 606
Immobilisations financières	127 824	52 883		180 707
ACTIF IMMOBILISE	128 970	54 563		183 533

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 681	52 883	54 563
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 681	52 883	54 563
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	477	455		932
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	477	455		932
ACTIF IMMOBILISE	477	455		932

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 417 100 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	127 651		127 651
Prêts			
Autres	25 606		25 606
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	262 371	262 371	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 472	1 472	
Total	417 100	263 843	153 257
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	78 510
Résultat de l'exercice précédent	423 302
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	501 812
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	501 812
Total des affectations	501 812

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	5 000				5 000
Report à Nouveau	78 510	501 812	501 812	78 510	501 812
Résultat de l'exercice	423 302	-423 302	-30 799	423 302	-30 799
Total Capitaux Propres	506 812	78 510	471 013	501 812	476 013

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 745 298 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 116 661	1 116 661		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	510 000		510 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 430	18 430		
Dettes fiscales et sociales	72 940	72 940		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 267	27 267		
Produits constatés d'avance				
Total	1 745 298	1 235 298	510 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 095 166			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	100 000			
(**) Dont envers les associés	1 818			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 817 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 488
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	21 495
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	444
TAXE D APPRENTISSAGE	374
FORMATION CONTINUE	364
Total	27 165

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 472		
Total	1 472		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2018
Prestations FRANCE	581 332
TOTAL	581 332

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	1 145,33		1 145,33	1 145,33
218310 - MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 680,66		1 680,66	
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET		932,14	-932,14	-477,22
	2 825,99	932,14	1 893,85	668,11
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261001 - TITRE OCFIM	4 990,00		4 990,00	4 990,00
261002 - SCI ROTTEMBOURG	22 459,80		22 459,80	22 459,80
267000 - CRÉANCES OFCIM	17 903,12		17 903,12	8 626,62
267100 - CRÉANCES SCI ROTTEMBOUR	109 748,00		109 748,00	91 748,00
	155 100,92		155 100,92	127 824,42
Autres immobilisations financières				
275000 - DÉPÔTS BQ POP FONDS PROP	25 606,09		25 606,09	
	25 606,09		25 606,09	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	183 533,00	932,14	182 600,86	128 492,53
Stocks				
Marchandises				
370002 - STOCK - GRISY-SUISNES HOR				207 443,99
370008 - STOCK - CHATILLON - HORS T	1 412 288,20		1 412 288,20	20 000,00
370013 - STOCK 185 RUE DE BRIE CRET	187 049,24		187 049,24	
370014 - IMMEUBLE AVE GAMBETTA - M	16 380,00		16 380,00	
	1 615 717,44		1 615 717,44	227 443,99
Créances				
Fournisseurs débiteurs				
401000 - FOURNISSEURS	4 688,00		4 688,00	524,90
	4 688,00		4 688,00	524,90
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS				1 837,92
445670 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER	23 275,00		23 275,00	15 003,00
445860 - TVA SUR FACTURES NON PAR	748,00		748,00	800,00
445880 - TVA A REGULARISER	13 488,00		13 488,00	6 744,00
	37 511,00		37 511,00	24 384,92
Autres créances				
458101 - SEP BOULAINVILLIERS - C/C	56 663,14		56 663,14	
458111 - SEP ST MAUR - C/C	95 702,68		95 702,68	191 080,17
458141 - SEP LIMOGES - C/C	66 846,39		66 846,39	263 319,17
467009 - OPERATION CHATILON	455,08		455,08	
467010 - OPERATIONS RUE DE BRIE CR	504,88		504,88	
467047 - OPERATION SAINT MAUR VALL				8 484,00
	220 172,17		220 172,17	462 883,34
Divers				
Disponibilités				
512000 - CAISSE D'EPARGNE	136 393,92		136 393,92	243 882,51
512001 - BANQUE POPULAIRE N°22213	12 982,23		12 982,23	12 401,18
512003 - BANQUE POPULAIRE N°22215	9 773,44		9 773,44	
	159 149,59		159 149,59	256 283,69
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'AV	1 472,05		1 472,05	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
	1 472,05		1 472,05	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 038 710,25		2 038 710,25	971 520,84
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 222 243,25	932,14	2 221 311,11	1 100 013,37

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Report à nouveau		
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	501 811,79	78 509,91
	501 811,79	78 509,91
Résultat de l'exercice	-30 798,67	423 301,88
TOTAL CAPITAUX PROPRES	476 013,12	506 811,79
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		
164001 - EMPRUNT BP - CHATTILLON	1 095 165,83	
164120 - MARQUES		100 000,00
168840 - INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	21 495,00	
	1 116 660,83	100 000,00
Découverts et concours bancaires		
512105 - ACCPT GRISY		55 420,18
580000 - VIREMENTS INTERNES		32,14
		55 452,32
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 116 660,83	155 452,32
Emprunts et dettes financières diverses		
168000 - EMPRUNT M. JARDON		100 000,00
168001 - MARQUES	200 000,00	
168002 - SARL SFDJ	190 000,00	
168003 - SCHMIEDHAUSLER VINCENT	120 000,00	
	510 000,00	100 000,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455150 - C/C CECILE AFFINITO	1 817,95	
458101 - SEP BOULAINVILLIERS - C/C		19 382,89
458121 - SEP ROCROY - C/C		88 061,74
	1 817,95	107 444,63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	13 941,85	8 764,63
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 488,00	4 800,00
	18 429,85	13 564,63
Personnel		
421100 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	3 969,78	
428600 - PRIMES A PAYER		61 500,00
	3 969,78	61 500,00
Organismes sociaux		
431000 - SÉCURITÉ SOCIALE	2 111,15	
437020 - MALAKOFF MÉDÉRIC PRÉVOYANCE (MÉDÉRI	128,13	
437030 - KLESIA RETRAITE	1 719,51	
438600 - CHARGES SOCIALES /PRIMES		25 830,00
	3 958,79	25 830,00
Etat, Impôts sur les bénéfices		
444000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	61 591,00	129 410,00
	61 591,00	129 410,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES	1 572,81	
445710 - TVA COLLECTÉE	666,44	

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
	2 239,25	
Autres dettes fiscales et sociales		
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	444,00	
448620 - TAXE D'APPRENTISSAGE	374,00	
448630 - FORMATION CONTINUE	363,60	
	1 181,60	
Dettes fiscales et sociales	72 940,42	216 740,00
Autres dettes		
467001 - NDF CECILE	390,65	
467002 - NDF FRANCK	58,29	
467800 - SCI LES TILLEUL	25 000,00	
	25 448,94	
TOTAL DETTES	1 745 297,99	593 201,58
TOTAL PASSIF	2 221 311,11	1 100 013,37

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
707000 - VENTES IMMEUBLE CRETEIL M		900 000,00	-720 000,00	-100,00
707100 - VENTES IMMEUBLE GRISY	308 000,00	268 000,00	93 600,00	43,66
707200 - VENTES IMMEUBLE CRETEIL -	270 000,00		270 000,00	
	578 000,00	1 168 000,00	-356 400,00	-38,14
Production vendue				
706100 - PRESTATION APORTEUR D'A		37 500,00	-30 000,00	-100,00
708000 - PRODUITS DES ACTIVITÉS AN	3 332,22		3 332,22	
	3 332,22	37 500,00	-26 667,78	-88,89
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION C	2,73		2,73	
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'E		580,45	-464,36	-100,00
	2,73	580,45	-461,63	-99,41
Total	581 334,95	1 206 080,45	-383 529,41	-39,75
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
603701 - VARIATIONS STOCKS CRETEIL	228 731,15	727 747,53	-353 466,87	-60,71
603702 - VARIATION STOCK GRISY	227 282,19	207 443,99	61 327,00	36,95
	456 013,34	935 191,52	-292 139,88	-39,05
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
604000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTA	47 356,45		47 356,45	
605000 - ACHATS MATÉRIEL ET TRAVA	2 730,00		2 730,00	
606110 - FOURNITURES ÉLECTRICITÉ	287,56	209,64	119,85	71,46
606140 - FOURNITURES CARBURANT	3 605,05	2 483,06	1 618,60	81,48
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMEN	2 139,92	3 157,42	-386,02	-15,28
606400 - ACHATS FOURNITURES ADMIN		323,13	-258,50	-100,00
612221 - LOCATION SCOOTER	2 846,28	948,76	2 087,27	275,00
613500 - LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	1 185,00	455,97	820,22	224,86
613520 - LOCATIONS SMART	3 652,80	4 566,00		
613521 - LOA BMW	5 588,16	496,40	5 191,04	NS
615520 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE	2 307,23	1 220,94	1 330,48	136,21
616100 - ASSURANCES MULTIRISQUES	2 812,94	2 581,18	748,00	36,22
616300 - ASSURANCE MATÉRIEL DE TR	4 630,05	2 524,04	2 610,82	129,30
617000 - ETUDES ET RECHERCHES	519,78		519,78	
622200 - COMMISSIONS ET COURTAGE	15 000,00	12 083,33	5 333,34	55,17
622600 - HONORAIRES DIVERS	21 095,00	9 852,07	13 213,34	167,65
622601 - HONORAIRES AVOCATS		3 500,00	-2 800,00	-100,00
622602 - HONORAIRES CREATIS	4 195,00		4 195,00	
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIE	57,61	8 285,82	-6 571,05	-99,13
622800 - RÉMUN. & HONORAIRES DIVE		12 500,00	-10 000,00	-100,00
623000 - PUBLICITÉ	240,96	209,00	73,76	44,11
623400 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	2 466,00	238,80	2 274,96	NS
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	3 937,69	9 553,52	-3 705,13	-48,48
625700 - RÉCEPTIONS	14 035,45	12 316,04	4 182,62	42,45
626000 - FRAIS POSTAUX	364,50	453,39	1,79	0,49

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOM. FREE	351,01	376,69	49,66	16,48
626200 - FRAIS DE TÉLÉCOM. BOUYGU	659,24	801,46	18,07	2,82
627200 - FRAIS MAINLEVÉE	1 928,56	4 643,13	-1 785,94	-48,08
627800 - PRESTATIONS DE SERVICES B	5 360,15	7 593,96	-715,02	-11,77
Total	149 352,39 605 365,73	101 373,75 1 036 565,27	68 253,39 -223 886,49	84,16 -27,00
MARGE SUR M/SES & MAT	-24 030,78	169 515,18	-159 642,92	-117,72
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.				
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	374,00		374,00	
633300 - FORMATION CONTINUE (ORGA	303,00		303,00	
635110 - CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE T	212,00	524,00	-207,20	-49,43
635140 - TAXES SUR LES VÉHICULES S	444,00		444,00	
635430 - CARTES GRISES	24,92	563,76	-426,09	-94,47
	1 357,92	1 087,76	487,71	56,05
Salaires et Traitements				
641100 - SALAIRES APPOINTEMENTS	-6 500,00	61 500,00	-55 700,00	-113,21
	-6 500,00	61 500,00	-55 700,00	-113,21
Charges sociales				
645100 - COTISATIONS À L'URSSAF	15 655,66		15 655,66	
645200 - COTISATIONS AUX MUTUELLE	235,09		235,09	
645300 - COTISATIONS AUX CAISSES D	4 562,02		4 562,02	
645800 - COTISATIONS AUTRES ORGAN	-25 830,00	25 830,00	-46 494,00	-225,00
	-5 377,23	25 830,00	-26 041,23	-126,02
Amortissements et provisions				
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. COR	454,92	477,22	73,14	19,16
	454,92	477,22	73,14	19,16
Autres charges				
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	276,90	4,07	273,64	NS
	276,90	4,07	273,64	NS
Total	-9 787,49	88 899,05	-80 906,73	-113,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 243,29	80 616,13	-78 736,19	-122,09
Produits financiers				
761500 - INTERET COMPTES COURANT		30,16	-24,13	-100,00
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIÉ	418,96	3,26	416,35	NS
	418,96	33,42	392,22	NS
Charges financières				
661600 - INTÉRÊTS BANCAIRES		4 995,29	-3 996,23	-100,00
		4 995,29	-3 996,23	-100,00
Résultat financier	418,96	-4 961,87	4 388,46	-110,55
Opérations en commun				
655000 - QUOTE PART DE RÉSULTAT S/	-26 691,00		-26 691,00	
755000 - QUOTES-PARTS RÉSULT. FAIT		556 451,00	-445 160,80	-100,00
	-26 691,00	556 451,00	-471 851,80	-106,00
RESULTAT COURANT	-40 515,33	632 105,26	-546 199,54	-108,01

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Produits exceptionnels				
771000 - PRODUITS EXCEPT. S/OPÉR. G	628,00	3 082,62	-1 838,10	-74,53
775200 - PROD CESSIONS ACTIFS - IMM		6 100,00	-4 880,00	-100,00
	628,00	9 182,62	-6 718,10	-91,45
Charges exceptionnelles				
671000 - CHARGES EXCEPTION. S/OPÉ	1 214,24		1 214,24	
671200 - PÉNALITÉS ET AMENDES	1 413,00	7 291,00	-4 419,80	-75,77
671810 - VOLS	642,10		642,10	
675000 - VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS		5 950,00	-4 760,00	-100,00
	3 269,34	13 241,00	-7 323,46	-69,14
Résultat exceptionnel	-2 641,34	-4 058,38	605,36	-18,65
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
695000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		204 745,00	-163 796,00	-100,00
699000 - PRODUITS - REPORTS ARRIÈR	-12 358,00		-12 358,00	
	-12 358,00	204 745,00	-176 154,00	-107,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30 798,67	423 301,88	-369 440,17	-109,09

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	%
Ventes de marchandises	578 000,00	100,00	1 168 000,00	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	456 013,34	78,90	935 191,52	80,07
MARGE COMMERCIALE	121 986,66	21,10	232 808,48	19,93
Production vendue	3 332,22	100,00	37 500,00	100,00
Cie de matières et sous-traitance	50 086,45	NS		
MARGE DE PRODUCTION	-46 754,23	NS	37 500,00	100,00
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	581 332,22	100,00	1 205 500,00	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	75 232,43	12,94	270 308,48	22,42
Autres achats et charges externes	99 265,94	17,08	101 373,75	8,41
VALEUR AJOUTEE	-24 033,51	-4,13	168 934,73	14,01
Impôts, taxes et verst assimilés	1 357,92	0,23	1 087,76	0,09
Charges de personnel	-11 877,23	-2,04	87 330,00	7,24
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-13 514,20	-2,32	80 516,97	6,68
Reprises s/ charges et Transferts			580,45	0,05
Autres produits	2,73			
Dot. amortissements et provisions	454,92	0,08	477,22	0,04
Autres charges	276,90	0,05	4,07	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 243,29	-2,45	80 616,13	6,69
Quote part résultat en commun	-26 691,00	-4,59	556 451,00	46,16
Produits financiers	418,96	0,07	33,42	
Charges financières			4 995,29	0,41
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-40 515,33	-6,97	632 105,26	52,44
Produits exceptionnels	628,00	0,11	9 182,62	0,76
Charges exceptionnelles	3 269,34	0,56	13 241,00	1,10
Résultat exceptionnel	-2 641,34	-0,45	-4 058,38	-0,34
Impôts sur les bénéfices	-12 358,00	-2,13	204 745,00	16,98
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30 798,67	-5,30	423 301,88	35,11

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ACF ' INVEST	
SIRET	8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
25 rue de Mayenne	
94000 CRETEIL	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	--	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values						
	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>				

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer** : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie
 - du comptable : SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
 71 avenue VICTOR HUGO 75116 PARIS Tél. : 01.53.64.07.40

- du conseil : Tél. :

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél. :

- N° d'agrément : Tél. :

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACF ' INVEST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>25 rue de Mayenne 94000 CRETEIL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>15</u>			
Numéro SIRET* <u>8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 825 932 1 893
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	27 449 27 449
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	127 651 127 651
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	25 606 25 606	
TOTAL (II)		BJ	BK	183 533 932 182 600	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	1 615 717 1 615 717
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	262 371 262 371
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	159 149 159 149	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 472 1 472	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 038 710 2 038 710	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	932 2 221 311	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
CP	CR				
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA		5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		501 811	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(30 798)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		476 013	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 116 660	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		511 817	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		18 429	
	Dettes fiscales et sociales	DY		72 940	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		25 448	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		1 745 297		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 221 311		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 235 297		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	578 000	FB	FC	578 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	3 332	FH	FI	3 332	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	581 332	FK	FL	581 332	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	581 334
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	456 013	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	149 352	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 357	
	Salaires et traitements*				FY	(6 500)	
	Charges sociales (10)				FZ	(5 377)	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	454
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	276		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	595 578	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(14 243)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	26 691	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	418	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	418	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	418	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(40 515)	

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	628
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	628
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 269
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 269
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 641)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(12 358)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	582 381
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	613 180
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(30 798)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
		HP	2 846
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 413		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 856		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		628	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
												3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 145	LC		LD	1 680		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
TOTAL III					LN	1 145	LO		LP	1 680			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	127 824	8V		8W	27 276		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	25 606		
TOTAL IV					LQ	127 824	LR		LS	52 882			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	128 969	ØH		ØJ	54 563			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
						1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenct et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	2 825	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
TOTAL III					IY		NG	2 825	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	155 100	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	25 606	2F		2G	
TOTAL IV					I3		NJ	180 707	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	183 533	ØL		ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2018

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	477	QM	454	QN		QO	932
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	477	QV	454	QW		QX	932
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	477	ØP	454	ØQ		ØR	932

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	127 651	UM		UN	127 651			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	25 606	UV		UW	25 606			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	37 511		37 511				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	219 212		219 212					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 647		5 647					
	Charges constatées d'avance		VS	1 472		1 472					
	TOTAUX			VT	417 100	VU	263 843	VV	153 257		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 116 660		1 116 660					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	510 000				510 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 429		18 429						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 969		3 969						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 958		3 958						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	61 591		61 591					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 239		2 239					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 181		1 181					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 817		1 817						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	25 448		25 448						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 745 297	VZ	1 235 297	510 000				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 095 165	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1 817		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	100 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant *Exercice N, clos le :
31/12/2018**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	4 225	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	444	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	1 413	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	6 082	

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI	12 358	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	43 156	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI			
bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XJ	37 074	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL	37 074		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO	

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	78 509	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	423 301		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	501 811		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		501 811					
										TOTAL II	ZH		501 811
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance									YT	50 086		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ	10 425		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	40 347		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	48 492		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	149 352		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	212	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	1 145			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	1 357			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	666		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	6 063		
DIVERS	- Montant brut des salaires *									ØB	55 000		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP									- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF' INVEST

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	2
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	581 332
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	581 332

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	456 013
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	136 080
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	276
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	592 370

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(11 035)
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

SA

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.**MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 581 332

Effectifs au sens de la CVAE EY 2

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI) HX

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ACF ' INVEST

ADRESSE (voie)

25 rue de Mayenne

CODE POSTAL

94000

VILLE

CRETEIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

AFFINITO

Prénom(s) CECILE

Nom marital

% de détention 51.00

Nb de parts ou actions 2 550

Naissance :

Date

21041979

N° Département

92

Commune

ANTONY

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

4

Voie

rue DES PRIMEVERES

Code Postal

91330

Commune

YERRES

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

AFFINITO

Prénom(s) FRANCK

Nom marital

% de détention 49.00

Nb de parts ou actions 2 450

Naissance :

Date

22011975

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

36

Voie

rue

Code Postal

91230

Commune

MONTGERON

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

8	0	2	7	3	4	7	8	0	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACF' INVEST

ADRESSE (voie) 25 rue de Mayenne

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SAS Dénomination OCFIM

N° SIREN (si société établie en France) 829017151 % de détention 49.90

Adresse : N° 25 Voie rue mayenne

Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ROTTEMBOURG

N° SIREN (si société établie en France) 752984039 % de détention 90.00

Adresse : N° 56 Voie avenue de la République

Code Postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

